

salaires est moins ajustable en fonction des évolutions de la conjoncture. D'autre part, en cas de raréfaction de l'emploi, les jeunes diplômés peuvent postuler à des emplois dont la qualification est inférieure à leur niveau de diplôme, ce qui exerce un effet d'éviction sur les jeunes les moins diplômés⁴⁴.

L'impact des faibles qualifications sur les trajectoires familiales et résidentielles est très différent selon le sexe

En matière de décohabitation avec les parents et de début de la vie de couple, il existe une différence entre diplômés et non-diplômés. L'indépendance vient plus tôt chez les jeunes diplômés que chez les non-diplômés. La très grande majorité de ces jeunes quittent le domicile parental au cours de la période de sept ans suivant la fin des études⁴⁵. C'est même le cas de la quasi-totalité des jeunes titulaires d'un diplôme de troisième cycle. En revanche, cette proportion est moindre chez les jeunes sans diplômes. L'absence de diplômes paraît donc associée, dans ce domaine, à une entrée retardée dans la vie adulte.

Chez les non-diplômés, on observe également un clivage net entre garçons et filles : en particulier, les garçons quittent le domicile parental deux fois plus tard que les filles. Le facteur conjugal doit être pris en compte pour expliquer cette différence.

En effet, alors que l'indépendance résidentielle passe en grande partie par l'insertion professionnelle chez les garçons, elle est causée davantage par la mise en couple chez les filles. En 2005, un quart seulement des garçons sortis de formation initiale en 1998 et sans emploi vivaient en couple ; à l'inverse, cette proportion était de plus de 70% chez les filles à caractéristiques égales, d'où une décohabitation plus forte avec les parents. Il semble donc que l'acquisition de l'indépendance pour les garçons se fasse par le mode professionnel, alors qu'elle passe davantage par le mode conjugal chez les filles. Moins marqué chez les femmes que chez les hommes, le lien entre trajectoire d'emploi et trajectoire d'habitat évolue aussi en fonction de l'âge de la personne considérée. Avec l'âge, le non-emploi constitue en effet un obstacle croissant à l'autonomie résidentielle.

L'illettrisme constitue un frein particulièrement important à l'exercice d'un emploi

En 2005, 3,1 millions de personnes, soit 9% des 18-65 ans résidant en métropole, étaient en situation d'illettrisme, c'est-à-dire de non-maîtrise des savoirs de base.

Le niveau de formation, la catégorie socioprofessionnelle des parents, la durée de présence sur le territoire constituent des facteurs explicatifs des situations d'illettrisme. Ainsi, la probabilité pour un homme de moins de 30 ans, né en France et peu ou pas qualifié⁴⁶, d'être illettré est de 20,3%. À caractéristiques égales, les jeunes

44. Y. Fondeur et Cl. Minni, *op. cit.*

45. Il s'agit de données issues de l'étude réalisée par le Céreq pour l'Onpes, « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle des jeunes », janvier 2007.

46. On retient ici un niveau de formation de niveau VI, Vbis, ou V sans diplôme - voir *supra* les définitions.

femmes sont moins touchées que leurs homologues masculins, seule une sur cinq risque de souffrir de difficultés de lecture et un peu plus d'une sur dix risque de se trouver en situation d'illettrisme. Ces risques sont encore plus importants chez les jeunes qui vivent depuis moins de dix ans sur le territoire métropolitain. L'illettrisme est moins fréquent lorsque le père est artisan, commerçant ou cadre, ou si le jeune a obtenu un CAP ou un BEP.

L'illettrisme accroît le risque de se trouver exclu du marché du travail. À niveaux de diplôme et d'ancienneté sur le territoire national équivalents, le risque de ne pas être en situation d'emploi est de 32 % pour les jeunes de moins de 30 ans sans difficultés de lecture, mais s'élève à près de 40 % pour les jeunes présentant des difficultés de lecture.

Les situations d'illettrisme sont également plus fréquentes chez les bénéficiaires de minima sociaux que chez les chômeurs et les personnes en emploi⁴⁷.

Un exemple de dispositif d'accompagnement des jeunes : le Civis

Au-delà des contrats aidés spécifiquement destinés aux jeunes : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat jeune en entreprise jusque fin 2007, des programmes d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion sont mis en œuvre par les missions locales depuis la fin des années 1990 pour aider les jeunes à accéder à l'emploi⁴⁸. Le programme Trace, entre 1998 et 2003, et le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) depuis 2005 proposent une prise en charge globale des difficultés (emploi, logement, soins, garde d'enfants...) pour favoriser l'insertion professionnelle. Depuis avril 2005, le Civis a pour objectif d'accompagner vers l'emploi durable⁴⁹ les jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Fin juin 2007, ce dispositif a bénéficié à 400 000 jeunes.

47. Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

48. Les développements qui suivent sont issus d'une contribution de la Dares pour l'Observatoire, « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales ».

49. La définition de l'emploi durable inclut les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée de plus de six mois, mais exclut les contrats aidés du secteur non marchand.

Un recours aux soins moins développé chez les personnes pauvres

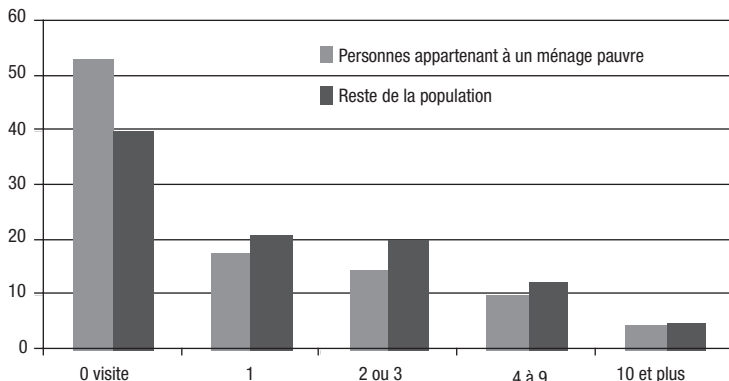
- **Les non-recours concernent en particulier la médecine de ville, et surtout les spécialistes**

Malgré un état de santé en moyenne plus mauvais, les personnes pauvres consultent moins souvent les médecins, en particulier les spécialistes⁵⁰. Ainsi, 21% des personnes de moins de 50 ans appartenant à des ménages pauvres n'ont effectué aucune visite chez le médecin généraliste au cours des douze derniers mois, contre 17% pour le reste de la population du même âge. La différence est particulièrement sensible pour les consultations de médecins spécialistes. Cette inégalité touche également les enfants : 58% des enfants appartenant à un ménage pauvre n'ont pas consulté de spécialiste lors de l'année écoulée, contre 41% des enfants appartenant aux autres ménages.

- **Nombre de visites chez un médecin spécialiste au cours des douze derniers mois**

Graphique 14

Visites chez un médecin spécialiste des personnes de moins de 50 ans



Lecture : 52,8% des moins de 50 ans ayant de bas revenus n'ont effectué aucune visite chez un médecin spécialiste au cours des douze derniers mois.

Sources : Insee, enquête Santé, 2003.

À l'inverse, lorsqu'ils ont consulté un médecin généraliste pendant l'année précédente, les plus pauvres sont aussi plus nombreux à l'avoir consulté fréquemment. Si les personnes les plus pauvres consultent moins les médecins libéraux que la moyenne, elles fréquentent davantage les hôpitaux. 19% de celles de 50 ans et plus ont été hospitalisées au cours de l'année précédente, contre 16% du reste de la population du même âge.

À âge identique, la probabilité d'avoir renoncé à au moins un soin lors de l'année écoulée est beaucoup plus élevée pour les allocataires de minima sociaux que pour la population générale. Près d'un tiers des allocataires de l'allocation de parent isolé (API) et du RMI, et 45% des allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)

50. «La santé des plus pauvres», *Insee Première*, art. cit.